

Réunion de rentrée

Cette note va servir à la fois de support pour la réunion, mais aussi de récapitulatif pour les absents ou les retardataires.

Cantine
TAP

Partie école :

Nous sommes ravis d'accueillir vos enfants dans nos classes : cette année, les effectifs et les répartitions sont les suivants : CP (28), CP-CE1 (27), CE1-CE2 (28), CE2-CM1(28), CM1-CM2 (27), soit un total de 138.

Organisation de l'école :

- 5 classes (138 élèves inscrits à la rentrée 2018/2019)
- un réseau d'aide aux enfants en difficulté, composé d'un maître E (pédagogique) et d'un psychologue
- **DPMQDC**

Le personnel :

Les enseignants :

- M. Marquet classe des CP et Mme Blaineu (décharge classe directeur) CP
- Mme Rault classe des CP-CE1
- Mme Grégoire classe des CE1-CE2
- Mme Delagarde DPMQDC
- Mme Maixandeu classe des CE2-CM1
- Mme Poupin classe des CM1-CM2
- Mme Hugonneau Laure et Mme : remplaçantes
- M. Motard Simon : maître E
- Mme Nivelles Françoise : psychologue scolaire
- 2 AVS seront présentes sur l'école (Nathalie Le Haret et Delphine Pépin)

24 heures hebdomadaires réparties sur 4 journées et demi. **45' sur les journées complètes sont consacrées aux TAP ou aux APC (soumises à votre accord)**

Horaires de classe :

- Lundi : 09h00-12h00 puis pause méridienne/déjeuner+APS puis 14h15-16h30 (Bus)
- Mardi : 09h00-12h00 puis pause méridienne/déjeuner puis 13h30-15h45 puis APC/APS jusqu'à 16h30 (Bus)
- Mercredi : 09h00-12h00 (Bus)
- Jeudi : 09h00-12h00 puis pause méridienne/déjeuner+APS puis 14h15-16h30 (Bus)
- Vendredi : 09h00-12h00 puis pause méridienne/déjeuner puis 13h30-15h45 puis APC/APS jusqu'à 16h30 (Bus)
- APC (Aide pédagogique complémentaire) : 13h30-14h15. Soumise à votre autorisation.
TAP (Temps d'Activités Périscolaires) 12h45-13h30, 13h30-14h15 ou 15h45-16h30

Locaux :

- 7 salles de classes
- 1 salle pour le réseau d'aide
- 1 bibliothèque
- 2 préaux
- une cour peinte
- 2 blocs sanitaires
- 1 gymnase lorsque le collège le libère.

- 1 stade (terrain d'herbe et piste d'athlétisme)
- 1 piscine (accès en juin)
- **CCM: Travaux**

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2018/2019

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2018/2019 Zone A

Vacances	Fin des cours	Reprise des cours
Toussaint	Vendredi 19 octobre 2018	Lundi 5 novembre 2018
Noël	Vendredi 21 décembre 2018	Lundi 7 janvier 2019
Février	Vendredi 15 février 2019	Lundi 7 mars 2019
Pâques	Vendredi 12 avril 2019	Lundi 29 avril 2019
J'attire votre attention sur le fait que les classes vaqueront le vendredi 31 mai. (Pont de l'ascension)		
Fin d'année Vendredi 5 juillet 2019 (soir)		

Règlement de cour :

Un règlement de cour ainsi qu'un règlement d'école, élaboré par certains élèves de l'école, encadrera les comportements des enfants dans la cour. Il est bien sûr de nouveau en vigueur cette année. Les punitions qui découleront de son non-respect seront conservées et influenceront sur l'appréciation de comportement trimestrielle. Nous associerons très vite le personnel de surveillance à cette démarche pour veiller à son application uniforme. Si vos enfants ont des soucis, viennent se plaindre à la maison, n'hésitez pas à venir en parler avec nous afin de résoudre les problèmes.

Absences :

Je vous demande de justifier chaque absence de votre enfant dès la première demi journée d'absence par un coup de téléphone avant 9h00 puis par un certificat médical si vous allez voir le médecin. La législation, pour lutter contre l'absentéisme, est relativement stricte, et les conséquences de l'absence de justification peuvent être lourdes. Respecter les horaires de prise des enfants.

Absence pour vacances : ne sont pas autorisées, démarche → Absentéisme → lettre IEN → Lettre DASEN

Cahiers bleus et demandes particulières :

Pour communiquer avec nous, vous pouvez utiliser le carnet de liaison, et nous ferons de même. De ce fait, nous vous demandons d'être vigilants, de consulter ce cahier quotidiennement pour vérifier papiers, informations et autres devoirs. Cela participe à responsabiliser vos enfants sur la gestion de leurs affaires et à montrer votre intérêt pour la vie de l'école. Veuillez vérifier également régulièrement l'état du matériel scolaire, en particulier celui du contenu de la trousse.

Nous vous demandons également de veiller à ce que votre enfant ait une tenue de sport adaptée, confortable (nous irons au gymnase, à la piscine...), pour faire l'EPS régulièrement. Veuillez marquer les manteaux et affaires.

Les décloisonnements : Plusieurs actions seront menées avec le collège (en français, en sciences, en langue, en musique). Décloisonnements en H/G/Sc entre les CM2 et les CM1.

Projets :

École & Ciné (toute l'école)

Écorce CM2

A la rencontre d'un artiste

USEP

Le centenaire du 11 nov : Actions sur Lezay et Vanzay : Vélo (CM1-CM2)

Toilettes sèches !

Projet semaine du goût.

Spectacle J'ai vu le loup avec les GS de Maternelle !

Abracadabook sera à l'école le 27/09/18. Superbes livres moins chers... Dotation de livres pour l'école.

Coopérative : La politique de l'élémentaire était de ne pas demander de participation

« coopérative », mais nous ne savons pas si nous pourrions continuer sans ça. Afin de financer les petits plus qui font la différence !

Changements et nouveautés de l'année : Nouveaux programmes en Maths et Français et EMC, Évaluations en début CP, début CE1 et mi-CP

USEP :

Association de l'école : 2 parents, 2 enseignants au moins 6 à 24 membres

-Élections

-Points sur les rencontres interclasses, le comité local et dep

- Le fonctionnement des délégués

Agréments :

Pour certaines activités, nous avons besoin d'un taux d'encadrement plus élevé, et d'encadrants possédant un agrément éducation nationale. Cela prend une demi-journée de votre temps en formation, et après ça, vous êtes titulaire de cet agrément définitivement (nouveau). Cela concerne : L'activité natation, l'activité cyclisme. Si vous avez des compétences particulières et que vous souhaitez en faire bénéficier les enfants, venez nous en parler, afin d'élaborer d'éventuels projets...

Habits :

Marqués vos vêtements ! Comme je vous l'avais indiqué dans les papiers de rentrée, des sacs de vêtements sont à aller vérifier sur les tables extérieures. Les vêtements marqués sont plus faciles à redonner !

La sortie de l'école :

Je rappelle que la sortie des classes est un moment particulier, pour différentes raisons :

- les enseignants ne sont pas responsables des enfants une fois qu'ils ont franchi la porte de l'école à 16h30 !!!!

- la concentration de personnes est importante, mais aussi celle des véhicules (car, voitures personnelles...) : Une réflexion est en cours sur la construction d'un parking sur le terrain après le bâtiment de techno/dessin du collège.

- il faut respecter l'emplacement handicapé...

Je vous demande donc de faire l'effort de venir récupérer votre enfant au niveau du perron, en descendant de vos véhicules. Merci également de faire le maximum pour arriver vite de la maternelle...

J'en profite également pour rappeler que c'est « Chat perché » qui s'occupe de l'accueil périscolaire : il faut faire un dossier pour qu'ils puissent accueillir votre enfant et il faut les prévenir en cas de prise en charge : nous ne pouvons pas garder les enfants dans les locaux

L'accueil est assuré 10 minutes avant la reprise des cours (8h50 et 13h20)...

Charte de la Laïcité, Règlement de l'école, Sécurité :

En début d'année vous avez été destinataire de nombreux papiers (fiche urgence, feuille de renseignement, autorisations...), ainsi que le règlement de la cour et, suite à une demande institutionnelle, la charte de la Laïcité. Cette charte a été élaborée l'année passée, mais, cette année, suite aux événements de janvier et à la mise en place des nouveaux programmes d'EMC (enseignement morale et civique, anciennement ICM), elle doit être très largement diffusée et explicitée : Il y est rappelé donc le principe de la laïcité à l'école, principe qui rappelle que l'école est le lieu de la neutralité, de la mixité, de la pluralité et donc de la confrontation à la différence, le lieu de la tolérance.

La sécurité des élèves et des personnels de l'Éducation nationale est une priorité commune de la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministre de l'Intérieur, a fortiori dans le contexte actuel de menace terroriste. Elle se traduit par des mesures prises par les deux ministres pour, à la fois, prévenir les menaces et permettre une réaction rapide en cas d'urgence grâce à un accompagnement efficace des écoles et des établissements scolaires par les forces de sécurité du ministère de l'Intérieur.

SÉCURITÉ DES ÉCOLES, DES COLLÈGES ET DES LYCÉES



POUR LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES



Accueil par un adulte
à l'entrée de l'établissement



Contrôle visuel des sacs



Vérification systématique
de l'identité des personnes
extérieures à l'établissement



Interdiction de stationner aux
abords des établissements



Évitez les attroupements
devant l'établissement



Signalez tout comportement
ou objet suspect



Organisation de trois
exercices de sécurité



Sorties scolaires autorisées,
consignes relatives aux
voyages scolaires sur
education.gouv.fr/vigipirate

PARENTS D'ÉLÈVES, RESTEZ INFORMÉS

Retrouvez toutes les informations
et les consignes à suivre en cas d'alerte
à proximité d'une école sur :



LE SITE DU MINISTÈRE
education.gouv.fr



LE COMPTE TWITTER
[@educationfrance](https://twitter.com/educationfrance)



gouvernement.fr/appli-alerte-saip



Il est interdit de fumer
dans l'enceinte de l'établissement



Guide du directeur et des parents...

http://www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere.html#Des_guides_pour_accompagner_la_communaute_educative

Vous avez été destinataire de la charte de la bonne utilisation d'internet et du règlement de l'école issu du règlement départemental, et qui sera modifié et/ou validé au Conseil d'école...

Élections RPE :

Les élections des représentants de parents d'élèves : elles auront lieu le 12 octobre. Une notice explicative vous sera distribuée pour vous expliquer les modalités de vote. Les listes doivent être déposées au **bureau des élections** 10 jours avant. Il faut donc créer cette instance qui se compose du directeur d'école, président du bureau des élections, de deux représentants de parents d'élèves, d'un enseignant, du DDEN, et d'un représentant des collectivités (mairie). Nous nous réunirons très prochainement.

Le prochain conseil d'école aura lieu le jeudi 8 novembre à 18h00. Vous en serez informés dans le cahier de liaison afin que vous puissiez faire remonter les éventuelles questions soit à vos représentants, soit aux enseignants au plus tard le mercredi 4 octobre afin de pouvoir préparer les réponses. Les questions de dernières minutes pour lesquelles les directeurs n'auront pas été informés seront traitées au conseil d'école suivant.

QUI pour le bureau des élections ?

-
-
-
-
-

J'en ai fini avec les informations concernant l'intégralité du groupe scolaire. Je vous propose désormais de rejoindre la classe de votre enfant afin que les enseignants présentent la façon dont leur classe va fonctionner et les attentes qu'ils ont vis-à-vis de vos enfants.